

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1633**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Déclassement d'une partie du domaine public communautaire des parcelles n° 250 et 252 situées chemin du Tronchon sous la section BC - Cession à la SN Génération Immo

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1633**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public communautaire des parcelles n° 250 et 252 situées chemin du Tronchon sous la section BC - Cession à la SN Génération Immo**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Dans le cadre d'un programme immobilier qu'elle doit réaliser au 1 bis, chemin du Tronchon à Champagne au Mont d'Or, la SN Génération Immo a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'acquérir deux parcelles de terrain nu situées au droit de leur projet et faisant partie du domaine public communautaire.

L'emprise respective de chacune des parcelles concernées représente 41 mètres carrés pour la parcelle cadastrée n° 250 sous la section BC et 16 mètres carrés environ pour la parcelle cadastrée n° 252 sous la section BC.

Ces espaces sont actuellement constitués d'un trottoir et d'un petit espace vert.

La cession à la SN Génération Immo interviendra pour un montant total de 6840 €, admis par les services fiscaux.

Préalablement à la cession de ce terrain, il convient de procéder à son déclassement du domaine public communautaire.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Toutefois, l'enquête technique réalisée dans le cadre de l'instruction du dossier a fait apparaître la présence, d'une part, de différents réseaux grevant l'emprise de la partie à déclasser (ERDF et GRDF) et, d'autre part, d'un quai bus en surface.

De plus, la SN Génération Immo a sollicité la direction de la voirie afin d'obtenir la création d'une entrée charretière au droit de l'accès aux futurs logements prévus dans le cadre du programme immobilier susmentionné.

La SN Génération Immo prendra en charge le déplacement des réseaux susmentionnés.

La Communauté urbaine prendra quant à elle à sa charge les travaux suivants :

- la démolition et le déplacement d'un abri bus pour un montant de 2 400 € TTC environ,
- la création d'une entrée charretière pour un montant de 5 500 € TTC environ.

La SN Génération Immo devra ensuite lui rembourser l'intégralité du montant des travaux engagés.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par le chemin du Tronchon, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire des parcelles n° 250 et 252 sous la section BC situées chemin du Tronchon à Champagne au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir concernant la cession à la SN Génération Immo du bien en cause, pour un coût total de 6 840 €.

3° - Les sommes à encaisser sur l'exercice 2010 seront inscrites sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 6 840 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 1755,

- sortie du bien du patrimoine communautaire, valeur : 2 427,66 € - en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération n° 1755,

- soit plus-value réalisée, 4 412,34 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.